

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-534/PCG désignant le représentant du Territoire devant le Conseil du Contentieux administratif.

n° 74-534/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
22 mars 1974

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974

Date du numéro
10 avril 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Henri Sauvageot, chef du service des Contributions Directes, par intérim, est désigné pour représenter le Territoire devant le Conseil du contentieux administratif dans les affaires : — n° 6/72 – 6/72 – 8/72 – 9/72 – 10/72 et 11/72 Crédit Foncier et Immobilier — n° 12/72 – Mandalidis.